



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL
De
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
Du 3 décembre 2025

Sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} octobre 2025
3. Assermentation de la nouvelle Conseillère communale
4. Communications du bureau
5. Informations de la Municipalité
6. Préavis N° 05/2025 – Budget 2026
7. Préavis N° 06/2025 – Demande de crédit de CHF 50'000 destiné à financer la mise en œuvre du PECC : actions T1 (participation de la population) et T1 (transition énergétique du parc bâti privé)
8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés: F. BUENSOD – A. COIGNY – O. EMERY – P. ENGELBERTS – B. GRASSET –
D. GUTMANN – H. JOCHAUD DU PLESSIX – V. LAGERGREN – S. LUGINBUEHL

2. Procès-verbal de l'assemblée du 1er octobre 2025

Le procès-verbal du 25 juin 2025 est accepté par 33 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions (35 votants).

3. Assermentation de la nouvelle Conseillère communale

Le Président procède à l'assermentation de Madame P. ULRICH GARCIA CID, pour une entrée en fonction au 1er janvier 2026.

4. Communications du bureau

Le Président :

- Annonce l'avancement de la date de l'assemblée du Conseil du mois de juin au jeudi 18 juin 2026 à 18h30, pour des raisons d'assermentation. La séance des Commissions est également avancée au 1^{er} juin.
- Rappelle que les inscriptions pour les élections au Conseil communal et à la Municipalité sont possibles du 5 au 12 janvier à 12h00. Les postulants doivent venir se présenter en personne au greffe pour s'inscrire. Une liste d'entente communale sera préparée.
- Dans le courant du printemps, avant le 1^{er} tour des élections, il sollicitera certaines personnes pour participer au dépouillement, du fait des nombreux scrutins organisés. Si certains sont intéressés, il indique qu'il reste disponible par mail pour tout volontaire. Il confirme la possibilité d'être candidat et de participer au dépouillement.

5. Informations de la Municipalité

Le Syndic informe que la Municipalité est intervenue auprès d'Action, sous-traitant de Romande Energie, afin d'obtenir des réponses concernant le développement de la fibre optique. Il fait lecture de leur réponse du 8 octobre 2025. (Annexe 1)

F. MARCHAL demande les coordonnées complètes de cet organisme. Etant en relation avec Swisscom dans le cadre du suivi de la réalisation des travaux plusieurs fois retardés, les coordonnées communiquées se révèlent inopérantes.

Le Président ajoute avoir reçu une information dans son compte indiquant une mise en service de la fibre optique pour le sud de Mies entre le 1^{er} et le 15 décembre 2025.

Le Syndic informe :

- Au sujet de la péréquation (Annexe 2) : La Commune a réagi à la volonté exprimée par le Conseil d'Etat de ponctionner encore les communes à hauteur de CHF 39 millions, au nom de la solidarité, afin de diminuer leur déficit s'élevant à environ CHF 330 millions. Il explique être intervenu auprès de différentes instances : l'ADCV, l'Assemblée des Syndics du district, le Comité péréquatif pour adresser des courriers à l'ensemble des député-e-s. La Commission des finances du Grand Conseil a préavisé au refus de ce nouveau prélèvement. La guerre n'est pas gagnée, mais la majorité des partis politiques rejoint cette logique. Les député-e-s ont voté l'entrée en matière sur le budget dans une ambiance houleuse. Des réponses devraient être apportées dans les prochains jours.
- Le Syndic explique que le décompte final de la péréquation représente approximativement CHF 13 millions. L'ensemble des revenus fiscaux, tous montants confondus, laisse à la commune un montant de CHF 1.557 million, dont le Canton ponctionne encore la moitié, et dont il est question de prélever encore la moitié des CHF 750'000 restants, au nom de la solidarité.
- L'intégralité des revenus fiscaux pour 2024 s'élève à CHF 17 millions, La ponction de l'Etat représente 107,98% de l'intégralité des revenus communaux sur l'impôt sur le revenu et la fortune. Par rapport à la totalité des impôts, hors gain immobilier (impôt conjoncturel), cela représente 89.30% des prélèvements. Il existe d'autres revenus provenant du patrimoine immobilier de la Commune pour CHF 2.9 millions. Le ménage communal est en déficit après paiement de l'ensemble des participations aux associations intercommunales représentant CHF 2.351 millions pour 2024. En 2024, les charges représentent CHF 21 millions. La marge est inexistante. Il faudra donc puiser dans les réserves pour un montant de CHF 2 à 2.3 millions. Comme l'indique la Commission des finances,

nous faisons face à un problème économique. Il faut rester attentif au Canton sur la thématique du bouclier fiscal.

- Un nouveau scandale est ressorti vis-à-vis duquel il faut rester attentif. Il s'agit du scandale en relation avec le calcul du bouclier fiscal. Le rapport Paychère, sur la base d'une politique mise en place par le Conseil d'Etat constate une interprétation illicite du texte légal, allégeant la facture des contribuables bénéficiant du bouclier fiscal. D'après la presse spécialisée, il s'agit d'une perte pour le Canton d'un montant compris entre CHF 500 millions et CHF 1 milliard non prélevés. Le Syndic estime que le Canton ne devrait pas pouvoir se retourner contre les contribuables en question, du fait d'un principe de droit impliquant que personne ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. A l'époque, le Canton a voulu améliorer son attractivité pour les grands contribuables en mettant en place un système opaque et, par conséquent, ces montants n'ont pas été prélevés. Or, les Communes ont donné mandat au Canton pour prélever l'impôt communal (portion proportionnelle de l'impôt cantonal). On suppose que le montant annoncé représente l'impôt communal et cantonal. 1'000 contribuables seraient concernés sur le Canton. L'impôt communal représente environ un quart des revenus fiscaux provenant des contribuables. Selon la boursière communale, d'après les informations qu'elle a pu recueillir, une dizaine de contribuables seraient concernés sur la Commune, sans avoir pu obtenir plus de détails. Le Syndic a initié une recherche visant à déterminer le montant dont la Commune a été privée. Il pense que cela tombe sur la période durant laquelle un contribuable avait triplé les revenus communaux. Il a fait deux interventions relayées par la presse. Cela lui a paru opportun, ce d'autant que cela intervient justement alors que le Grand Conseil tranche la question des CHF 39 millions supplémentaires que le Conseil d'Etat veut réclamer aux communes.
- Au sujet de la procédure de réclamation des intérêts moratoires : Le Canton conteste devoir ces intérêts moratoires, mais en réclame de son côté, sur les acomptes que la Commune avait décidé de suspendre pour 2024. Le Canton a soulevé un incident d'incompétence de la Chambre patrimoniale.

F. MARCHAL demande s'il existe une notion de bouclier fiscal pour les Communes. Le Syndic sourit en indiquant qu'un bouclier n'existe plus pour les communes et qu'à lire les considérations du dernier arrêt du Tribunal fédéral, ce dernier se situerait à plus de 83 % alors qu'il est fixé à 60 % pour les particuliers !! Il en déduit qu'en réalité il n'existe malheureusement plus aucune autonomie communale en matière financière.

Le Syndic

- En tant que Président de la Commission de sécurité, lit un courrier au sujet de l'effectif de la Gendarmerie demandant l'augmentation des effectifs, ainsi que la réponse apportée à cette demande (Annexe 3 et 3bis). Par ailleurs, la Commission a constaté que les contrevenants avec des plaques minéralogiques étrangères ne sont pas amendés du fait d'accords internationaux inopérants. Une réflexion sur la pose de sabots pour les récidivistes est menée. Un avis juridique déconseille la manœuvre. La Commission a donc décidé une intervention politique au niveau national, auprès de députés représentant la Romandie, pour le dépôt d'une motion dans l'espoir qu'elle soit déposée rapidement.
- Mies a eu l'honneur et le plaisir de gagner la représentation du District au Mondial de la fondue 2025. Il félicite Messieurs Philippe MEIER et Robert MÉROZ. Ils sont acclamés par le Conseil.

- Informe que S. EMERY et C. HILFIKER ne reconduisent pas leurs mandats. S. MEIER, S. MASCALI et lui-même se représentent, avec une nouvelle candidate : S. LANDRY et l'équipe sera complétée par S. MOSER NYAMEKYE.

S. MOSER NYAMEKYE se présente devant le Conseil.

C. HILFIKER cite son père « C'est assez, dit la baleine, je me cache à l'eau, car j'ai le dos fin ». Il explique avoir envie de profiter de la retraite après ces deux législatures et estime avoir fait ce qu'il lui semblait nécessaire.

Il est acclamé par le Conseil

S. EMERY explique avoir fait 3 législatures avec beaucoup de plaisir. Elle a fait beaucoup à l'intercommunal, au Myarolan également. Elle a fait cette dernière législature afin de terminer le projet de piscine-patinoire, ce qui est chose faite. Elle estime qu'il faut laisser la place à d'autres après 15 ans car son énergie n'est plus la même qu'au début. Elle souhaite beaucoup de succès à la prochaine équipe, à majorité féminine. Elle note qu'il n'a pas toujours été simple d'être la seule femme de l'équipe jusqu'à quelques mois en arrière. Les choses changent pour le meilleur. Elle est acclamée par le Conseil.

S. MEIER informe :

- Au sujet de la traversée piétonne devant le bâtiment administratif : La mise en place d'un-e patrouilleur-euse scolaire bénévole, employé-e ou employé-e communal-e est actuellement étudiée. Elle encourage les personnes intéressées à la contacter en cas d'intérêt pour le bénévolat. Le problème sécuritaire se pose essentiellement entre 8h15 et 8h35. Cette inquiétude était notamment très présente pendant les travaux, en l'absence de marquage. Cependant, malgré le marquage, les conducteurs ne respectent toujours pas le passage piéton. A midi, la surveillance n'est pas nécessaire, car la majorité des enfants mangent à la cantine, ni l'après-midi, car à 15h30, le trafic est moins dense. L'objectif est une mise en place au plus vite.
- La Recyclerie de Mies a déménagé. Elle est installée avec trois containers positionnés au centre sportif entre le parking et le terrain de paddle N°1. Ce choix est motivé par le fait que la Recyclerie n'était pas sûre de pouvoir garder son local situé Rue du village. Ces containers seront customisés et rendus plus attractifs, pour en faire un lieu convivial proche de la déchetterie.

E. GAUD DE BUCK indique que le projet d'aménagement est en cours de réflexion avec les jeunes et le Comité. Le lieu sera ouvert pour les fenêtres de l'avent du 17 décembre. L'ouverture est prévue pour la mi-janvier. Après trois ans d'existence, elle remercie la Commune pour son soutien sans faille et son accompagnement depuis le début du projet. L'association recherche de nouveaux jeunes pour participer, du fait que certains partent pour étudier. Elle recherche des jeunes dès 14 ans.

S. MEIER

- informe de la présence du bicyclogue dès mars 2026. Il s'agit d'un fourgon jaune proposant des réparations de vélos. Les informations sont sur le site de Mies et sur son site. Elle confirme la qualité de son travail.

- Annonce la mise en place de la nouvelle application (PanneauPocket), donnant les informations importantes sur la commune. L'application est gratuite, anonyme et sans publicité. Elle reste disponible pour répondre aux questions. Pour l'ajout d'informations, elle invite à la contacter. Elle souligne que le but n'est pas de remplacer le site internet de la Commune.

OFFERT PAR VOTRE COLLECTIVITÉ



**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Pour vous informer et vous alerter, votre collectivité s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute factualité de votre collectivité, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur [Play Store](#), [App Store](#) ou [AppGallery](#)



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



DISPONIBLE DÈS MAINTENANT



Téléchargez et partagez !




S. EMERY

- Présente ses excuses du fait que les décorations de Noël ne sont pas encore entièrement en place, à la suite de son absence durant deux mois. Tout sera monté ce samedi et restera en place jusqu'à mi-janvier.
- Annonce que le Noël des enfants n'aura pas lieu à l'école de Mies. A la suite de l'agrandissement de l'école, avec 190 enfants, ils souhaitent faire spectacle de danse en plus de la chantée, ce qui n'est pas faisable à Mies, faute de salle communale. La manifestation se déroulera à Chavanne-des-Bois. Elle remercie l'amicale qui se déplace pour servir la soupe et le vin chaud.
- Fait un discours à la suite de l'inauguration de la piscine-patinoire.
(Annexe 4).

Elle est acclamée par le Conseil

C. HILFIKER informe sur :

- Le chantier du bâtiment communal : Les coûts sont couverts par l'ECA, ainsi que par l'accord du Conseil pour les travaux d'opportunité relatifs à la réparation de l'horloge. Le démontage devrait commencer lundi prochain.
- Les travaux sur la route du village sont presque terminés. Il reste les travaux de marquage, prévus à partir de lundi prochain.
- Les travaux de l'école sont en grande partie terminés. Il reste à attendre des jours plus secs afin de procéder au réensemencement et d'achever les travaux extérieurs. Les travaux du nouveau chauffage devraient commencer durant les vacances de février, se poursuivre durant les vacances de Pâques et la part la plus importante sera réalisée pendant les vacances d'été : Forage géothermique, branchement à l'existant et basculement via une alimentation provisoire. Ces travaux n'impacteront pas le bon fonctionnement de l'école.

Le Syndic aura le plaisir d'inaugurer, le 6 décembre, le nouveau musée du motocyclisme à la FIB. Il invite l'auditoire à aller visiter ce musée traitant des champions, des progrès techniques et de l'évolution de la sécurité pour les conducteurs. Ce sera l'occasion de revoir le bâtiment arrière, reprenant la forme arrondie et constituant, à son sens, une réussite architecturale. Ce bâtiment accueille l'ensemble des employé-e-s d'une organisation internationale qui s'est particulièrement développée.

6. Préavis N° 05/2025 – Budget

S. MASCALI présente le préavis N°05/2025. (Annexe 5)

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

F. MARCHAL présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal d'approuver le budget tel que présenté par la Municipalité. Il remercie pour les informations et le travail de qualité de M. RABUNAL, boursière communale.

Le Syndic commente les conclusions de la Commission des finances. L'analyse est pertinente, même si d'autres perspectives pourraient exister. Il rappelle que CHF 3.5 millions sont réclamés au Canton. Il estime aussi qu'il est légitime que la Commune réclame au Canton les montants dont elle a été privée en raison d'une pratique cantonale jugée illégale en relation avec le bouclier fiscal. Il note également qu'il y a une différence entre le budget et le bilan.

En termes d'investissements, la Municipalité s'est concentrée sur des travaux et dépenses sans risque péréquatif.

Pendant la renégociation de la NPIV de 2025, aucun investissement « rentable » n'a été réalisé, car il était question d'intégrer dans le système péréquatif le rendement du patrimoine privé de la commune. Ce risque n'existant plus, ces investissements ont du sens sur le plan financier aussi pour la mixité sociale afin de permettre aux personnes vivant en villas de rester sur la Commune, d'y loger leurs enfants, de conserver leur vie sociale et de maintenir des contribuables.

Il comprend la problématique évoquée par la Commission des finances, le pire scénario étant de continuer à emprunter, avec une moins bonne capacité d'emprunt ou d'augmenter l'impôt qui repartirait au Canton, au risque de perdre l'attractivité de la commune. La Municipalité doit composer avec un système de loin pas optimal, ainsi qu'avec le fonctionnement du Canton vis-à-vis des communes. Si la nouvelle application de la NPIV ne réserve pas de bonnes surprises et qu'aucune solution ne se dégage, la Municipalité se verra probablement obligée d'augmenter substantiellement les impôts d'ici 2 à 3 ans.

S. MASCALI rappelle toutefois que l'ancien centime se situait à 57 et que la moyenne des centimes communaux dans le Canton est de 68.

Le Président ouvre la discussion :

G. SAGNA note un fonds affecté de CHF 400'000 pour la rénovation des immeubles et dans les charges, CHF 139'000 pour la rénovation des bâtiments.

S. MASCALI explique qu'ils seront utilisés ensuite. Il reste à utiliser CHF 803'000. Les CHF 139'000 inscrits dans les charges ne sont pas utilisés. Ce fonds permettra de rééquilibrer le budget en cas de déficit.

Le Syndic explique que le Canton interdit dorénavant les réserves libres, elles doivent être affectées. La Commune dispose d'un délai de 2 à 3 ans pour éliminer les réserves libres. Le Canton continue sa politique de centralisation au détriment de l'autonomie communale.

Q. JUILLERAT communique un remerciement de la Commission de gestion pour la création d'un poste communication pour CHF 50'000, objet d'un précédent rapport.

F. MARCHAL insiste sur la gravité de la situation économique à laquelle fait face la Commune.

Le Syndic rappelle que la Commune a été très active face à la politique cantonale. La marge de manœuvre de la gestion de la part marginale qui reste à disposition de

la Commune est faible. Il n'y a pas eu de dépense inconsidérée. Les prochaines dépenses seront des investissements rentables pour augmenter la marge. Devant chaque réaction aux décisions absurdes du Canton, la réponse apportée par ce dernier était d'augmenter l'impôt. Ce à quoi il répondait en questionnant sur ce qu'il adviendrait des bons contribuables en cas d'augmentation.

Il pense pouvoir dire que pour ce qui est de la compétence municipale, le ménage communal a été bien géré. La Municipalité n'a pas ménagé ses efforts contre la prédation cantonale à l'égard de nos finances.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER remarque, à propos de P. BROULIS, qu'il publiait en 2012 « L'impôt heureux », basé sur la phrase de J.-J. ROUSSEAU : « Les impôts ne peuvent être établis légitimement que du consentement du peuple ou de ses représentants ». Elle estime qu'il pourrait écrire le tome 2 « L'impôt malheureux ».

J.-P. STREIT constate l'augmentation des coûts pour la piscine.

S. EMERY explique que l'estimation au budget sera de CHF 80 par habitant, pour 20'000 habitants, part communale et part APEJ confondues ; soit moins que ce qui était annoncé.

Le Syndic estime que le coût de fonctionnement de la piscine est logique par rapport à ce qui se fait ailleurs. Pour la patinoire, le coût est élevé car il faut trouver des débouchés l'été, l'espace n'étant pas rentabilisé durant cette période. Cela va créer d'autres besoins, des clubs sportifs etc. avec une augmentation des prestations et des coûts, de fait.

J.-P. STREIT trouve ce coût important pour Mies, même s'il est pour le projet.

S. EMERY explique que le but est de rentabiliser le projet au maximum avec des événements et des locations de la patinoire. Cela reste une infrastructure publique n'ayant pas vocation à être rentable. Aujourd'hui, 700 enfants prennent des cours de natation par semaine.

P. MEIER rappelle que dès le début du projet, il était évident que cela représenterait un coût.

J.-P. STREIT note une augmentation du poste destiné au fleurissement du village.

S. MASCALI explique qu'il s'agit de la réfection du giratoire. Une commission ad hoc avait fait ce choix qui ne donne pas entière satisfaction.

Le Président clôt la discussion et procède au vote :

- D'approuver le budget 2026 tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis N°05/2025 est accepté à l'unanimité (35 votants).

7. Préavis N°06/2025 – Demande de crédit de CHF 50'000 destiné à financer la mise en œuvre du PECC : actions T1 (participation de la population) et T2 (transition énergétique du parc bâti privé)

C. HILFIKER présente le préavis N°06/2025.

Le Président demande la lecture des conclusions des rapports des Commissions.

A. BAERTSCHI présente le rapport de la Commission des travaux et de l'urbanisme qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis N°06/2025 de la Municipalité concernant une demande de crédit de CHF 50'000.- destiné à financer la mise en œuvre du PECC.

J.-V. DE SAUSSURE présente le rapport de la Commission de l'environnement qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n° 06/2025 concernant

une demande de crédit de CHF 50'000 destiné à financer la mise en œuvre du PECC : actions T1 (Participation de la population) et T2 (Transition énergétique du parc bâti privé).

N. EICHENBERGER présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal d'autoriser le crédit de CHF 50'000 destiné à financer la mise en œuvre des actions T1 (participation de la population) et T2 (transition énergétique du parc bâti privé) du PECC.

Le Président ouvre la discussion :

F. GAVILLET VOLLENWEIDER, participant au groupe PECC, ne voulait pas participer à la décision de la Commission des finances, par souci d'éviter un conflit d'intérêt. Elle note que tous les membres signataires du rapport de la Commission de l'environnement font partie du groupe PECC. Il lui semble que la Commission doit pouvoir statuer de manière neutre et donner un avis indépendant.

Le Syndic ne voit pas de conflit d'intérêt, spécialement dans une commune de la taille de Mies, car le groupe n'a pas de statut clair. Il s'agissait d'une compétence de la Municipalité, et après discussion il a été décidé d'écouter les tendances écologiques fortes existant au sein de la Commune. Il comprend les réactions de la Commission des finances, ayant transmis diplomatiquement un message. Il y voit un équilibre. De plus, formellement, il ne voit pas de problématique. Le conflit d'intérêt n'existe que lorsqu'il y a un intérêt personnel allant en opposition ou qu'il est dépendant d'une prise de décision typique. Il estime qu'elle peut légitimement participer aux prises de décision de la Commission des finances et qu'elle pourra d'ailleurs l'éclairer sur les raisons d'une proposition du PECC, si celles-ci sont acceptées par la Municipalité.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER informe qu'elle participera à la prochaine délibération de la Commission des finances.

C. HILFIKER ajoute que le principe de travail du groupe de suivi est d'être une force de proposition. La Municipalité entérine les propositions, qui sont ensuite transformées en préavis. Ce mode opératoire permet d'être plus démocratique. Il est naturel que la Commission de l'environnement soit constituée de personnes ayant une sensibilité les amenant à participer au PECC.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER souligne que tous les membres y participent.

Le Président rappelle que la moitié du Conseil était présente au début du PECC dans les groupes de travail.

S. MASCALI précise que le préavis est privilégié par rapport à la ligne au budget, car il est amortissable, contrairement à celle-ci.

J. SHELDON parle en son nom personnel et non au titre de la Commission des finances. Il espérait une étude de l'impact écologique des projets. Il cite par exemple les bâches, qui n'auront pas d'autre utilité et finiront à la déchetterie. Les dépliants distribués en tout ménages finiront à 80% à la poubelle, sans être lus. Il déplore que le groupe n'ait pas eu une réflexion sur l'impact écologique de ces projets avant de les soumettre au Conseil.

G. MARCHAND présente une lettre sur le sujet. (Annexe 6)

C. HILFIKER répond à la remarque sur le taux de progression n'étant pas une valeur scientifique. Une carte présente les types de chauffage par bâtiment. Dans un premier temps, il est simplement question d'engager la responsabilité de chacun pour se tourner ou non vers des solutions existantes. En tant que propriétaire, il est lui-même intéressé d'avoir un avis neutre, sans intérêt financier, de la part d'experts. La HES-SO est une haute école spécialisée dans le domaine de l'énergie.

A. BAERTSCHI remercie G. MARCHAND. Il convient qu'il existe un besoin d'informations pour trouver les meilleurs moyens, au meilleur prix, avec un résultat efficient. Il existe des solutions économiques envisageables.

P. MEIER appuie le propos d'A. BAERTSCHI et dénonce le démarchage. Il convient d'un besoin d'information. Il y a quelques temps, la demande formelle d'avancer avec le PECC a été faite et acceptée. Il appuie sur le nombre de séances du PECC auxquelles il a participé pour permettre ces propositions.

J.-V. DE SAUSSURE prend note de la remarque de J. SHELDON, il l'entend sur l'aspect écologique des bâches et des dépliants et indique pouvoir la traiter en groupe de suivi. Il ne s'agit que de propositions, le vote concerne l'accord d'un crédit. Aucune offre n'est signée. L'objectif est simplement de valider que ces mesures concernant la communication et la transition énergétique, sont des priorités pour notre Conseil. L'organisme Group IT est la meilleure solution trouvée pour le moment. Il a été noté un réel besoin de conseil de la part des propriétaires sur la commune, afin de connaître les subventions auxquelles prétendre, les entreprises fiables et les experts CECB. Ces derniers étant souvent liés économiquement à des fournisseurs de solutions énergétiques. Le coordinateur de ce projet est D. RICHARD, municipal à Longirod. Le projet a rencontré un grand succès auprès des propriétaires. Certaines communes font un deuxième cycle d'appels d'offres. En cette période de restriction budgétaire et de baisse des subventions, il existe une nécessité incitative. Il estime que c'est le rôle de la Commune de pouvoir proposer un accompagnement pour faire progresser cette transition et réduire la dépendance de l'étranger.

F. MARCHAL clarifie les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu d'unanimité de la Commission des finances. Il constate dans cette discussion une confusion entre les objectifs et les moyens. Pour les objectifs, il y a eu unanimité. En revanche, les moyens ont impliqué un débat. Deux aspects existent dans le préavis : la communication et l'aide au financement d'études aux propriétaires. Sur la partie communication, en ayant le Myarolan, le site de la commune et la nouvelle application, au vu de l'état des finances communales, il questionne la nécessité de concevoir un logo spécifique pour le PECC de Mies. Pour le soutien financier aux propriétaires, beaucoup n'ont pas attendu l'aumône pour le faire et d'autres le feront. Il semble inadapté de dépenser pour compenser des politiques ou des choix cantonaux ou fédéraux avec un rendement très faible. Il est souhaitable d'accompagner la population avec des informations, mais créer des subventions reste illusoire. Il renvoie au rapport de la Commission.

J.-P. STREIT ajoute qu'il existe des avis divergents au sein de la Commission de l'environnement.

La discussion est close et le Président procède au vote :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les mesures d'information et de promotion proposées,
- D'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 50'000.-TTC,
- D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur la trésorerie courante.

Le préavis N°06/2025 est accepté par 18 oui, 5 avis contraires, 11 abstentions (34 votants).

8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Q. JUILERAT présente un rapport de l'APEJ selon deux axes :

- Le budget : en légère augmentation et de fait, pour la part communale également. Ceci s'explique par les différents préavis votés et acceptés par le Conseil intercommunal durant la législature comme la reprise de crèche à Founex, à Tannay, l'agrandissement de l'école à Mies, les salles de gym, l'intégration de la piscine, etc.
- La construction d'une nouvelle salle de gym double au Chaucey était prévue quelques années auparavant. Le projet a été revu avec une salle de gym triple pour permettre de répondre aux besoins en termes d'infrastructures sportives des élèves du Chaucey et des Rojalets.

S. EMERY ajoute que le Conseil intercommunal avait approuvé la construction d'une salle de gym double. Or, la nouvelle loi sur le sport votée par le Grand Conseil au mois de mai, permet de toucher plus de subventions pour une salle de gym triple. Le besoin existe et ceci permet d'avoir une salle de gym triple pour le même prix qu'une salle de gym double. Un nouveau préavis a été présenté car le prix restait le même, mais l'objet était différent.

J.- V. DE SAUSSURE présente le rapport du Conseil intercommunal de Région de Nyon, s'étant réuni le 8 octobre 2025 à Eysins.

Deux préavis ont été présentés :

- Demande d'un crédit d'étude pour une stratégie touristique 4 saisons sur le massif de la Dôle, dans le but de mettre en place un plan d'action pour diversifier les activités touristiques du massif à moyen et long terme. Ce préavis a été accepté à une large majorité
- Baisse des cotisations des Communes de CHF 25/habitant à CHF 23/habitant. Pour rappel, en 2022, le Comité de direction avait augmenté les cotisations afin d'assainir les comptes de la Région. Grâce à ces efforts, plusieurs exercices comptables ont pu être bouclés avec des excédents de recettes. A la suite de l'assainissement des comptes, le Codir a donc proposé au Conseil intercommunal de baisser les cotisations. Ce préavis a été accepté à une large majorité également.

P. MEIER témoigne de son expérience en tant que représentant de Mies avec Robert MÉROZ au mondial de la fondue, le 16 novembre. Il décrit les difficultés rencontrées pour mettre au point la recette. Lors du concours, malgré beaucoup de stress, ils ont pu proposer la fondue qu'ils souhaitaient. Ils avaient pour espoir d'être parmi les dix premiers sur vingt. Il décrit le suspense de l'annonce des résultats avec beaucoup d'humour, le jury n'ayant donné les résultats qu'à partir du dixième concurrent, pour finalement déclarer Mies gagnante.

Il informe que les ROP organiseront le vin chaud de l'amitié offert par la Commune à la population devant le bâtiment communal, le 4 décembre dès 18 heures.

Il rappelle la 3ème édition de l'initiative des fenêtres de l'aveut : une fenêtre par soir, jusqu'au 21 décembre, comme indiqué sur le flyer. Des informations sont disponibles sur le site de la Commune, dans la rubrique « fenêtres de l'aveut ». Comme chaque année, il manque des participants pour certains quartiers non représentés, comme l'ouest de Mies. Il demande de solliciter des personnes dans ces secteurs.

S. EMERY ajoute que, sur le flyer, il est indiqué au 18 décembre : fenêtre de l'aveut à Tannay, car la fête des enfants devait se dérouler dans la salle de gym de Tannay. Mais étant trop nombreux pour la salle, la fête se déroulera à Chavannes-des-Bois. L'information est corrigée sur le site. Il y aura cependant une fenêtre de l'aveut à Tannay le 18 décembre, organisé par la Commune de Tannay pour les Tannayrois.

9. Divers et propositions individuelles

J.-L. RAY aimerait connaître les responsables de l'information au sujet des abris antiatomiques.

C. HILFIKER explique que les places sont attribuées par la protection civile. Dans le cadre de l'organisation du PRU, après 2 semaines d'attente, ils ont eu un retour sur le responsable de l'appel pour l'activation, indiquant qu'ils seront tenus au courant au moment de le mettre en place. La même logique semble s'appliquer pour l'attribution des places. Il sera donc délicat de répondre précisément sur la question.

Le Syndic a interrogé le Canton et a eu un retour sur le fait que des particuliers ont des abris antiatomiques et qu'en complément d'autres se trouvent sous l'école. Il avait obtenu la confirmation qu'il y avait plus de places que de besoin. Une organisation serait pensée pour arriver à donner l'information le moment venu. Cependant, il n'a, à ce jour, pas encore vu d'exercice en ce sens.

P. ENGLEBERTS demande des informations sur le radar de la route de la Gare.

C. HILFIKER indique que le radar est réparé, renvoyé, mais que la mise en place n'a pas été possible car la batterie était défectueuse. Suite au changement de celle-ci, il manquait la connectique pour la relier. Le nécessaire sera fait au plus vite.

Le Syndic regrette un mauvais choix de prestataire. La gestion a été catastrophique et un questionnement se posera lors du règlement de la facture.

A. BAERTSCHI indique que la Route des Pénys était dans l'ombre pendant 5 semaines. Or, un chemin beaucoup utilisé monte dans cette zone. Avec le changement d'heure du 25 octobre, le site est devenu dangereux pour les piétons, les vélos et les hérissons. Il demande ce qui est prévu.

Le Syndic indique que malgré les différentes interventions, la panne subsiste. Aux dernières nouvelles, il y aurait une faiblesse sur le câble. Ce jour, un câble provisoire a été mis en place. Il y a un risque que des travaux soient nécessaires. Il n'a malheureusement pas plus d'information. Il craint que les opérations de réparation durable puissent être plus onéreuses que de tirer un nouveau câble. Il ajoute qu'en direction du centre sportif de Versoix, la route n'est plus éclairée par décision de Versoix pour des raisons d'économie d'énergie.

G. MARCHAND informe d'un problème d'éclairage en bas du Chemin des Ouches. Il n'y a pas de réverbère au niveau du tunnel sous le chemin de fer. Ceci n'est pas sécurisant, elle s'inquiète pour sa petite fille qui rentre tard le soir de Coppet.

Le Syndic et C. HILFIKER prennent note qu'il manquerait un réverbère et une action sera entreprise.

G. MARCHAND a été approchée par un citoyen demandant que le site de Mies soit mis à jour avec les PV, le dernier disponible serait celui de juin 2024.

Elle demande également à recevoir le PV avec l'ordre du jour.

Le Président indique qu'il est envoyé deux semaines avant l'assemblée du Conseil. Il a peur que le PV ne soit perdu s'il est envoyé trop tôt. Il indique que la procédure restera la même.

G. MARCHAND transmet une demande relative aux frelons asiatiques et indique souhaiter un dédommagement pour les propriétaires.

Le Syndic rappelle que la Municipalité a déjà répondu à cette demande lors du dernier conseil.

M. SILLS signale des cambriolages le week-end dernier à Mies. Elle explique qu'un cambriolage s'est déroulé avec les personnes présentes dans le logement en pleine nuit.

Le Syndic a fait le constat qu'ils agissent en général plutôt la journée. Il rappelle l'utilité d'être attentif aux mesures de prévention.

M. SILLS explique que le parking de la gare est souvent saturé par des voitures étrangères sans macaron. Il s'agit notamment de personnes travaillant dans une entreprise voisine. Un propriétaire de véhicule lui a indiqué qu'il y aurait une entente avec la personne faisant la sécurité. Il est rageant, lorsque l'on possède un macaron, de devoir mettre sa voiture sur le parking au-dessus pour aller au travail, au risque de s'y faire amender.

Le Syndic rappelle, comme indiqué en début de séance, que le problème est connu et que la recherche de solution est en cours pour les véhicules étrangers. Cependant, dans certains cas, dans certaines circonstances exceptionnelles, lors de contestations d'amendes, la Municipalité est entrée en matière. En tant que responsable de la sécurité, ceci lui pose un problème d'égalité de traitement et c'est pour cela qu'il est remonté au national pour obtenir qu'il soit possible d'agir sur les propriétaires de véhicules étrangers.

C. STEVENS a lu dans le journal La Côte que les SI Nyon vont investir massivement pour la qualité de l'eau du lac en raison de la pollution au Triazole. Elle demande ce qui est prévu par les SITSE.

C. HILFIKER sait la nécessité d'investir, mais une articulation de montants comparable à celle de Nyon n'est pas faite. Des actions sont nécessaires pour le triazole, mais également pour d'autres polluants. De plus, l'augmentation de la population va rendre obligatoire la dépollution des micropolluants à partir de 23'000 abonnés au réseau (22'000 abonnés aujourd'hui). Le tarif devra donc être adapté en conséquence.

J.-V. DE SAUSSURE informe sur le projet de décharge aux Tattes-de-Bogis. Il avait présenté une question au Grand Conseil lors du dernier Conseil, pour laquelle une réponse peu satisfaisante a été donnée. Une information en ressort : si une mise à l'enquête est faite, ce sera à l'automne 2026. Cependant, une pression très forte de l'entreprise RONCHI auprès du Canton est en cours afin d'accélérer les choses. Pris de doutes quant à la méthodologie d'évaluation environnementale de ce projet, il lui semble qu'en l'absence d'une planification cantonale ou intercantonale ce processus est guidé par des intérêts privés. C'est pourquoi il a déposé une interpellation sur le processus de sélection, de priorisation et d'évaluation de cette décharge.

Le Syndic salue les questionnements, parfaitement formulés et utiles, de J.-V. DE SAUSSURE.

C. OLIVER note que le nouveau bancomat a été installé. Cependant, elle se soucie de la sécurité relative à celui-ci, au vu de son installation.

Le Syndic rappelle que cette installation a fait l'objet d'une décision du Conseil communal.

C. OLIVER demande si la boîte aux lettres va être installée ailleurs.

Le Syndic explique que la Poste en est responsable et que la Municipalité n'a pas de pouvoir en la matière.

S. MEIER explique que l'emplacement actuel de la boîte aux lettres est provisoire.

J.-P. STREIT informe que de plus en plus de personnes circulent sur le Chemin de la Faverge en sens inverse.

Le Syndic explique être intervenu sur le sujet auprès de la Gendarmerie.

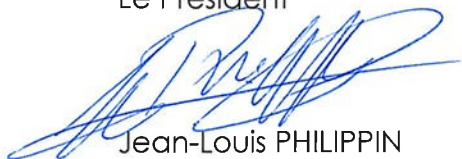
A. HERNANDEZ demande s'il est prévu d'installer des dalles sur l'angle de la Route des Pénys et de la Route de la Gare pour atteindre la boîte aux lettres et la poubelle, inaccessibles à cause de la boue.

C. HILFIKER explique que la boîte aux lettres va être déplacée.

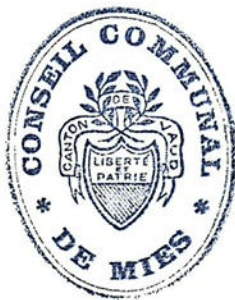
Avant de lever la séance, le Président souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'auditoire.

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 23 h 16.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas CHEVALIER



Mies - Greffe

De: DALLAINE Julie <julie.dallaine@axians.com>
Envoyé: vendredi, 17 octobre 2025 09:03
À: Mies - Greffe
Cc: JALLON Romuald; LOPES Serge
Objet: RE: Travaux fibre optique

Bonjour Madame Bischoff,

Nous faisons suite à votre courriel concernant l'état d'avancement des travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune de Mies et vous remercions pour votre message.

Nous comprenons les préoccupations exprimées par certains habitants face aux retards, aux remises en état temporaires ou encore à l'attente de raccordement chez certains particuliers. Nous tenons tout d'abord à vous présenter nos excuses pour les désagréments que cela a pu occasionner.

Le déploiement est réalisé dans le cadre d'un projet porté par notre client, Swisscom. Le phasage du chantier est donc directement lié aux arbitrages budgétaires de ce dernier, ce qui peut entraîner des ajustements de calendrier.

À ce jour, la fin des travaux sur la commune de Mies est planifiée pour le **31 mars 2026**.

Concernant les ouvertures sur la chaussée, elles sont rebouchées provisoirement afin de permettre les différentes phases du chantier. Un enrobé définitif est réalisé une fois l'ensemble des interventions dans une zone terminées, afin de garantir une réfection de qualité et d'éviter des remises en état multiples. Il est également courant qu'un même point de fouille desserve plusieurs adresses ou opérations techniques.

S'agissant des raccordements non finalisés chez certains particuliers, ceux-ci ne peuvent être effectués qu'après le tirage de la fibre dans les infrastructures. Ces deux étapes sont assurées par des équipes différentes, ce qui peut impliquer un certain délai entre les deux.

Cependant, nous avons effectivement rencontré des difficultés avec un précédent sous-traitant. Ces situations ont été traitées dans les meilleurs délais, et un nouveau cadre opérationnel a été mis en place pour garantir une meilleure fluidité des interventions.

Nous restons à votre disposition pour toute remontée qui ne nous serait pas encore parvenue. N'hésitez pas à transmettre mon adresse e-mail aux habitants qui souhaiteraient nous contacter directement pour une question ou une demande spécifique : julie.dallaine@axians.com

Une séance de coordination est par ailleurs prévue prochainement avec Monsieur Evrard ce jeudi, avec qui nous sommes en contact.

Nous souhaitons vous réitérer nos excuses pour les désagréments occasionnés auprès de la population et de la commune de Mies, et nous restons bien entendu disponibles pour un échange téléphonique ou une visite sur site si souhaité.

Meilleures salutations

Julie DALLAINE
Chef de projet

2

Décompte final péréquation 2024

Prélèvements conjoncturels (30 % Frontaliers et 50% sur autres)	1'265'113
Ecrêtement	3'397'826
solde après prélèvements	3'010'920
Total facture sociale (péréquation indirecte)	7'654'889
Couche "Population"	-555'771
Compensation solidarité	
Compensation dépenses thématiques	
Plafonds (effort, aide,...)	
Alimentation de la péréquation directe	5'949'532
Total péréquation directe	4'783'761
Fact. Communes déléguées	189'215
Répartition solde facture	306'384
Réforme policière	
Total charges péréquatives (4)	12'944'920

PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES - Année 2024

Participation pour la Fondation Vouloise de Probation	434,20
CENTRE FUNERAIRE NYON	3'821,15
ARIS	4'942,70
REGION NYON + DISREN	1'72'841,22
POT COMMUN	89'324,30
FER-ECOLE DE MUSIQUE	27'375,20
DGHR	165'642,30
LIGNE NOCTURNE + FONDS REGIONAL MOBILITE	32'383,89
PUBLIBIKE	6'935,66
STAND TIR	858,45
OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	3'079,00
CLINIQUE DENTAIRE	9'666,55
REGIE DES EGLISES	28'827,25
ASP	31'709,93
SDS	54'321,60
PROTECTION CIVILE	43'550,35
AFEP/ECOLE, ACCUEIL DE JOUR/LUDOTHEQUE/BIBLIOTHEQUE	1'939'554,21
FAIE	10'655,00
SANTE PUBLIQUE	3'255,50
Total	2'381'829,56

Autonomie communale 2024

Ménage "pur"	5'989'884,00
Total des charges	21'285'933,56

RENDEMENT IMPOTS COMMUNAUX - 2024

Impôts communaux	Chiffres de l'ACI	charge péréquative %
4001 Impôt sur le revenu PP	9'337'084,52	107,98%
4002 Impôt sur la fortune PP	2'630'195,73	
4005 Impôt spécial affecté		
4005 Impôt personnel fixe		
4011 Impôt sur le bénéfice PM	195'984,50	
4012 Impôt sur le capital PM	29'548,10	
4004 Impôt sur la dépense (enc. Spécial étranger)	1'129'001,70	
4003 Impôt à la source	30'995,63	
4013 Impôt complémentaire sur Immeubles PM		
J. Remboursement Impôt complémentaire sur Immeubles PM	86'133,35	
4020 Impôt foncier	1'036'881,45	95,18%
Sous-total Impôts	14'495'826,98	89,30%
4411 Impôt sur les frontaliers	238'426,25	
4090 Impôt sur les successions et donations	254'943,40	
4040 Droits de mutation	556'264,35	
4090 Impôt récupéré après décaissement	582,70	
4411 Impôt sur les gains Immobiliers	1'657'353,35	
4451 Participation et remboursement du canton	21'898,75	
Total des impôts	17'126'305,78	
Escomptes accordés		
3301 3 Pertes sur débiteurs (défalcations/remises)	-20'509,12	
1 Modifications de libérations antérieures*		
Imputation d'impôts étrangers prélevés à la source ILES	-46'544,78	

11'987'201,25

Cumul Impôts sans Impôt foncier
13'455'945,53

14'495'826,98

REVENUS COMMUNAUX (loyers, taxes communales,...) 2024

TAXE COMMUNALE DE SEJOUR	108'682,71
CONCESSIONS (usage du sol)	81'319,85
REVENUS DES CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER	100'247,13
REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	1'020'991,19
Gains comptables placements patrimoine financier	257'850,00
REVENUS DES PRETS ET PARTICIPATION PATRIMOINE ADMINISTRATIF	57,40
REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	432'121,32
EMOLUMENTS	153'969,15
RECETTES SOINS MEDICAUX & DENTAIRES	11'72,55
RETROCESSION TAXE AU SAC, DECHETS, TAXE RACCORDEMENT	294'098,34
VENTES ET PRESTATION DE SERVICE (livres, cartes CHF, retour PET, papier,...)	201'355,42
REMBOURSEMENT DE TIERS	57'456,91
AMENDES	16'907,25
AUTRES RECETTES (naturalisations)	7'800,00
PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS DU CANTON	46,00
PARTICIPATIONS DE COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES (par commune)	48'783,93
PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DE TIERS	3'591,00
IMPOTS CHIENS	9'375,00
REDISTRIBUTION TAXE COZ	844,35
INTERETS COMPENSATOIRES IMPOTS	110'554,42
Total des revenus communaux	2'905'325,92

Prélèvements fonds de réserve, imputations internes 2'269'561,00

Total des revenus 22'301'192,70

COMMUNE DE MIES



MUNICIPALITÉ

Mies, le 29 septembre 2025
AFB/61.12



Conseil d'Etat
DJES Département jeunesse,
environnement et sécurité
A l'att. de M. Vassilis Venizelos
Place du Château 4
1014 Lausanne

Effectifs de la gendarmerie dévolus à la région de Terre Sainte

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le soussigné de gauche se permet de vous adresser ce courrier en sa qualité de président de la Commission de police et sécurité des communes de Terre Sainte composée de tous les Municipaux en charge de la police.

Ces dernières ont constaté que les effectifs qui sont attribués au poste de police de Coppet pour couvrir les besoins des communes de Terre Sainte sont inférieurs à ceux d'autres communes ou sous-régions dont le nombre d'habitants est similaire et ils nous paraissent insuffisants au vu de l'augmentation tant de notre population que de la criminalité sur notre territoire depuis l'ouverture dudit poste.

De plus, le niveau socio-économique élevé de notre région se traduit par une attractivité plus importante pour les cambrioleurs et autres criminels et la présence de la gare de Coppet, de la frontière française plus que perméable, ainsi que genevoise explique également la complexité à assurer la sécurité dans notre région.

Nous ne nous expliquons pas que les effectifs ne soient pas à tout le moins équitablement répartis proportionnellement au nombre d'habitants sensés bénéficier des services de la gendarmerie.

Nous appelons donc de nos vœux qu'une augmentation des forces vives soit mise en place par votre autorité.

En vous remerciant d'avance de la considération que vous porterez à la présente sollicitation et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations les meilleures.

La Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire-adjointe

P.-A. SCHMIDT

A.-F. BISCHOFF





Vassilis Venizelos

Conseiller d'Etat

Chef du Département de la jeunesse,
de l'environnement et de la sécurité

Château cantonal
1014 Lausanne

Cotes	61.12			
Copies				
20 NOV. 2025				
Rép.	P.V. 38-25			
0	1	2	3	4

Municipalité de Mies

M. P.-A. Schmidt, Syndic et

Mme A.-F. Bischoff, Secrétaire-adjointe

Rue du Village 1

1295 Mies

Lausanne, le 18 novembre 2025

Effectifs de la gendarmerie dévolus à la région de Terre Sainte

Monsieur le Syndic, Madame la Secrétaire-adjointe,

J'accuse réception de votre courrier du 29 septembre 2025 adressé au nom de la Municipalité, et qui a fait l'objet d'un accusé de réception de ma part le 31 octobre 2025.

Après analyse de la situation par la Police cantonale, je suis en mesure de vous amener les éléments suivants.

Présence de la gendarmerie en Terre-Sainte

Depuis son ouverture en 2016, le poste de Coppet est constitué de 5 gendarmes. Dans un rayon de moins de 25 minutes, on trouve, en complément, les entités suivantes :

Entités	Personnel
Poste de Nyon	10
Poste de Gland	10
Centre de gendarmerie de Bursins	55
Total (avec Coppet)	80

Ces collaborateurs, en particulier les gendarmes du centre de Bursins, sont tous susceptibles d'exercer leurs missions (police-secours, services préventifs, réquisitions judiciaires et administratives) selon la situation, dans les communes de Terre-Sainte et de contribuer ainsi à la sécurité de votre région.

Ligne ferroviaire du Léman Express

Comme vous l'indiquez dans votre courrier, mes services mettent également en avant dans leur analyse l'exploitation, depuis le 15 décembre 2019, de la ligne transfrontalière du Léman Express. La gare CFF de Coppet jouant un rôle stratégique dans ce réseau comme limite entre la desserte périurbaine genevoise et le point de transfert nodal pour de nombreux trains régionaux de France voisine et du canton de Vaud. Dans ce contexte, je confirme que l'emplacement du poste de gendarmerie, dans la gare, est parfaitement adapté.

Phénomènes de délinquance

La Police cantonale n'a pas constaté objectivement et sur la base des statistiques en sa possession, à ce jour, de nouveaux phénomènes de délinquance dans la région de Terre-Sainte, lié à ce moyen de transport. Cela ne nous dispense pas de suivre l'évolution de la situation avec attention, car la mobilité offerte par le Léman Express pourrait faciliter certains déplacements de délinquants sur vos communes. Il convient également de noter que de manière générale, les délits de vol dans les trains sont actuellement en augmentation, notamment sur l'axe CFF Lausanne - Genève, ce qui fait l'objet d'un suivi régulier.

Mes services en concluent qu'au niveau local, la conséquence de la mise en œuvre du Léman express se situe principalement sur les sollicitations au guichet aux heures d'ouvertures du poste de Coppet (lundi 0730-1200 et jeudi 1500-1900). Les passages ayant largement augmenté, une présence d'au minimum deux gendarmes a été mise en place, avec un appui régulier du poste de Nyon pour assurer cette mission de réponse à la population.

Comparatif régional

En raison des multiples paramètres entrant en ligne de compte, il ne convient pas de faire un comparatif régional relatif à la répartition des effectifs de la gendarmerie, puisque comme vous avez pu le lire ci-dessus, la force de cette organisation est de pouvoir garantir rapidement des bascules de force et marquer des efforts principaux. Avec l'appui également d'unités spécialisées selon les cas, la Police cantonale est la seule organisation offrant l'ensemble des prestations de sécurité sur un territoire donné.

Ainsi, je peux vous garantir qu'avec un effectif de 5 gendarmes au poste de Coppet, la région de Terre-Sainte n'est pas traitée de manière inéquitable par rapport à d'autres groupes de communes réunissant approximativement le même nombre d'habitants et dont les situations en termes de criminalité peuvent être comparables. Les différences se comptent ici en fractions d'équivalent temps plein (ETP).

Propositions d'amélioration

Au vu de ce qui précède, la réponse à votre demande ne réside pas uniquement dans une augmentation des effectifs de la gendarmerie, mais dans le développement des prestations au profit de votre population.

Ainsi votre demande de sécurité pour vos citoyens est légitime. Afin d'agir de bonne manière sur votre territoire, j'insiste tout d'abord sur le maintien et le développement du lien entre autorités et représentants de la gendarmerie afin de parfaitement identifier les problèmes, en particulier de délinquance, auxquels vous êtes confrontés et y apporter des solutions non seulement quantitatives mais également qualitatives, par l'appui d'unités spécialisées ou la création d'efforts principaux, la mise sur pied de services préventifs ou encore l'approche en résolution de problèmes par exemple.



Le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

3

J'ai également demandé à la Police cantonale d'analyser l'opportunité d'une bascule de force sur le long terme entre le poste de Nyon et le poste de Coppet, afin de renforcer notre proactivité sur votre secteur. Comme indiqué ci-dessus, cette action devra s'inscrire en lien avec les besoins objectifs identifiés sur les communes de Terre-Sainte et s'accompagner d'autres mesures afin de produire des effets.

Afin de poursuivre dans la voie de la collaboration entre votre Municipalité, l'ensemble des communes de Terre-Sainte et la Police cantonale, le chef de la gendarmerie territoriale reprendra contact avec vous prochainement.

Vous souhaitant bonne réception de ces lignes, je vous prie de recevoir, Monsieur le Syndic, Madame la Secrétaire-adjointe, mes salutations les meilleures.

Le Chef du département

Vassilis Venizelos
Conseiller d'Etat

Copie :

- *Mme Sylvie Bula, commandante de la Police cantonale*
- *Colonel Alain Gorka, commandant de la gendarmerie*

Ça fait 14 ans qu'un certain nombre d'entre vous entendez parler de la piscine-patinoire des Rojalets. Cette fois-ci,

Ça y est, nous y sommes 😊 !!!

Je vous promets, c'est la dernière fois que je vais vous en parler, mais pour moi c'est important de boucler la boucle. Je vais donc vous faire une petite variante de mon discours du jour de l'inauguration. Ce ne sera pas long, ne vous inquiétez pas.

Vous ne pouvez pas vous imaginer le plaisir que j'ai eu le 14 novembre, lors de l'inauguration officielle, ainsi que le 15 devant la population. J'étais très émue et très heureuse, à double titre.

Tout d'abord, en tant que Présidente depuis 2012, du Comité de pilotage de ce projet de grande envergure et à très longue haleine. Mais aussi, en tant que Présidente de l'APEJ (l'Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte), parce que nos chères têtes blondes vont enfin pouvoir apprendre à nager dans le cadre scolaire, comme cela est exigé par la Loi sur l'enseignement obligatoire. Pour en comprendre toute la portée, il est utile de rappeler que la noyade est la 2^{ème} cause de décès accidentel des enfants en Suisse.

Ce projet, c'était un peu comme un très long Vendée globe, ou plutôt une « Ocean Race », soit une course autour du monde à la voile, en équipage, pour ceux qui ne connaissent pas. Comme ces intrépides, nous avons connu des moments de surfs incroyablement enivrants et d'autres de calme plat. Mais nous avons également eu à affronter de nombreuses tempêtes, sans oublier quelques vagues scélérates, totalement inattendues, qui nous ont fait partir au tapis quelques fois, avant qu'on réussisse à se redresser à nouveau. Arriver à bon port, avec un bateau qui tient la mer, est un tel soulagement, une immense fierté pour toute une région et un réel bonheur !

Quelques rappels de dates clefs :

Déjà en 1987, une piscine était prévue dans le cadre de la construction du collège des Rojalets. Faute de moyens, celle-ci a été renvoyée aux calendes grecques, enfin, juste pas 😊 ... À la suite d'un concours d'architecture en 2012, la construction de la piscine-patinoire a été plébiscitée par, « attention », un score soviétique, soit à 98 % de voix positives et seulement quelques très rares abstentions, dans les 8 Conseils communaux de Terre

Sainte, ainsi que dans celui de Crans et de l'Ascot (Association Scolaire de TS, remplacée aujourd'hui par l'APEJ).

Parti sur les chapeaux de roues, le comité de pilotage de l'époque a

- visité de nombreuses piscines existantes,
- rencontré d'innombrables futurs utilisateurs, que ce soit dans le monde scolaire ou associatif,
- peaufiné le projet lauréat pour une mise à l'enquête publique,
- fait de multiples présentations, aux politiques, à la population, aux riverains et j'en passe,
- et, même déjà adjugé des travaux de gros œuvre.
- Tout ceci, dans le but d'inaugurer ce complexe en juin 2016. Eh oui...

C'était, sans compter sur la ténacité de quelques rares opposants au projet qui a résulté en 8 années de joutes, non pas sportives malheureusement, mais juridiques, pour finalement aboutir à l'obtention d'un permis de construire en 2021 seulement.

Après un moment d'immense soulagement et de pure euphorie, des nouvelles tempêtes se sont déferlées sur nous. Il fallait, non seulement se replonger dans le projet après 8 années de pause, mais aussi faire avec de nombreuses nouvelles données, et pas des moindres ! Telles que

- des nouveaux élus politiques devant faire face à une réalité économique différente ou, ayant tout simplement d'autres sensibilités,
- des mandataires qui ont changé,
- des nouvelles normes techniques à devoir respecter impérativement,
- une patinoire éphémère au Château qui doit déménager au plus vite,
- sans oublier le passage du Covid, de la guerre en Ukraine, de la crise énergétique,
- et une hausse considérable de l'indice des prix de la construction par rapport à 2013.

Vous comprendrez donc aisément ma vive émotion.

Le 18 août dernier, soit le jour d'ouverture de la piscine, voir les premiers utilisateurs sortir de l'eau, avec la banane jusqu'aux oreilles et des remerciements et félicitations plein la bouche, était un moment indescriptible. Entendre les enseignants dithyrambiques et reconnaissants,

voir des élèves surexcités aller à leur 1^{er} cours de natation, efface, en un seul petit jour, toutes les difficultés traversées. Certes, il y a encore quelques défauts de jeunesse, mais maintenant que nous sommes arrivés à bon port, nous avons le temps d'y remédier tranquillement.

J'ai terminé mon discours aux officiels et aux patrons des entreprises ayant œuvré à la construction, en remerciant vivement, toutes les personnes impliquées, de près ou de loin, dans ce 1^{er} projet d'importance intercommunale en Terre Sainte depuis la construction du collège intercommunal des Rojalets.

Ce soir, je tenais à vous remercier vous, chers Conseillers communaux de Mies.

- Merci d'avoir cru dès le départ en ce magnifique projet fédérateur, non seulement entre les communes, mais aussi entre toutes les générations,
- Merci d'avoir accordé votre confiance à Arsco SA pour cette construction,
- Merci surtout, d'avoir toujours soutenu ce projet d'envergure avec beaucoup d'intérêt et de bienveillance,

Je me suis toujours sentie soutenue et en confiance avec vous, ce qui n'était malheureusement de loin pas le cas dans d'autres Conseils communaux que j'ai visité pour parler du projet.

Donc, un immense et chaleureux MERCI !


Pour terminer, je vous souhaite de vous approprier ces magnifiques installations et d'y passer de nombreuses heures à vous faire du bien, que ce soit pour le corps ou pour l'esprit !

Merci encore 😊.

Stéphanie Emery

Municipale de Mies, Membre du Conseil d'administration d'Arsco SA,
Présidente du comité de pilotage de la piscine-patinoire et Présidente de l'APEJ

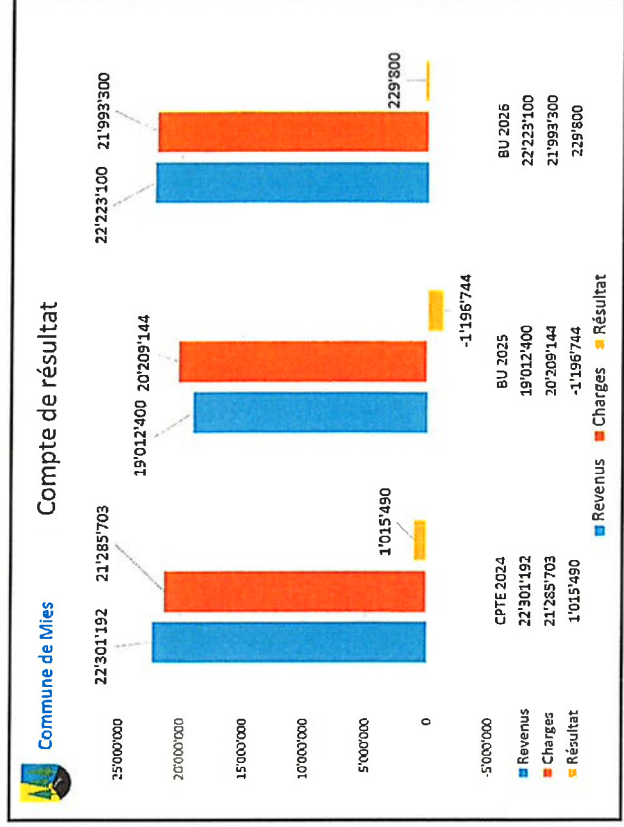
6



Séance du Conseil Communal de Mies du 3 décembre 2025

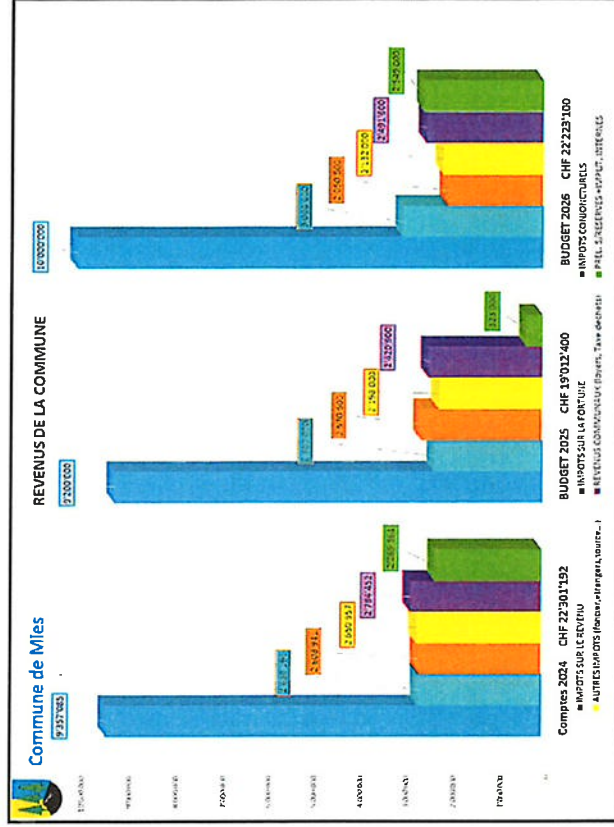
Budget 2026

1



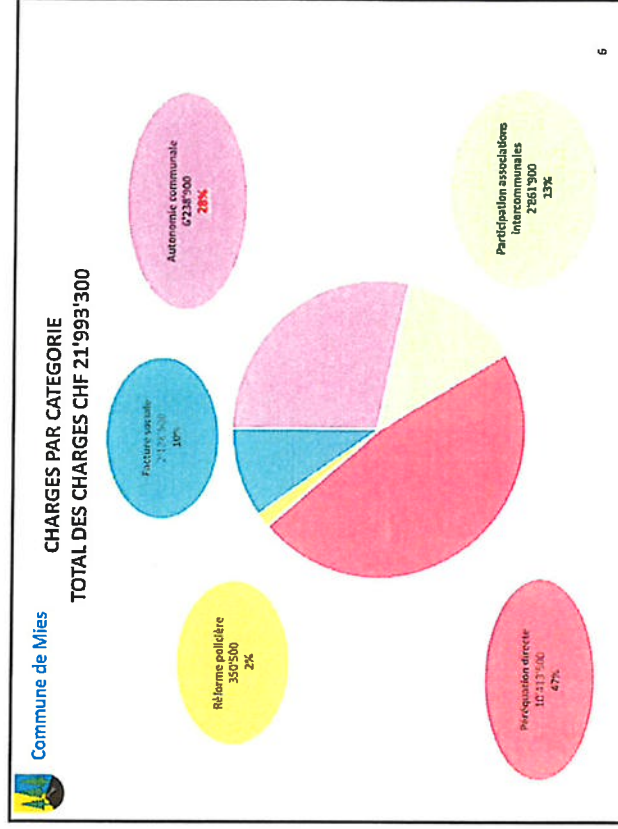
6

Commune de Mies			
EVOLUTION DES REVENUS ENTRE LE BUDGET 2025 ET 2026			
	BUDGET 2026	BUDGET 2025	ECART
TOTAL DES REVENUS	22 223 100	19 012 400	3 210 700
COMPTES 2024			
			22 301 192
Variation des revenus Budget 2026-Budget 2025			
3 210 700			
Ajustement des impôts :			
* Revenus & fortune		1 500 000	
* Fonciers, étrangers, source		-66 000	
* Impôts conjoncturels (gains immo, succession, donation, droit de mutation, frontaliers)		-520 000	
Revenus loyers :			
* Immeubles du PA (agrandiss. école, UAPE ...)		102 400	
* Immeubles du PF		-35 300	
Divers		2 600	
Prélèvement sur fonds eau/épuration/taxe séjour		-73 000	
Prélèvement sur fonds péréquation et réserve générale		2 300 000	
Variation			3 210 700

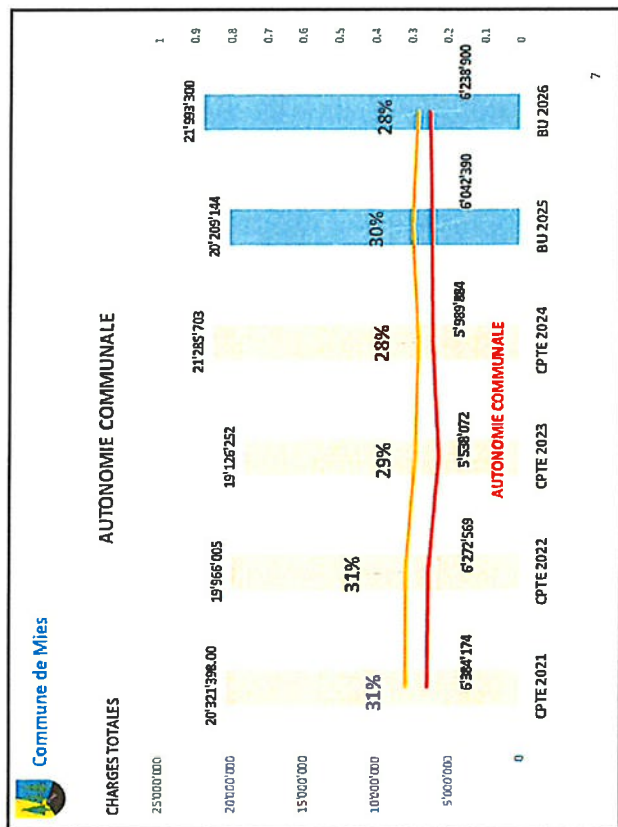


Commune de Mies			
EVOLUTION DES CHARGES ENTRE LE BUDGET 2025 ET 2026			
	BUDGET 2026	BUDGET 2025	COMPTES 2024
TOTAL DES CHARGES	21 993 300	20 209 144	21 285 703
↔			
Variation des charges Budget 2026-Budget 2025			1 784 156
Acomptes NPIV 2025			1 445 580
Acomptes NPIV 2026			-65 300
Autorités et personnel			192 600
Biens-Services (Prévision rénovation bâtiments...)			162 000
Frais de nettoyage			53 000
Honoraires et prestations			25 000
Réceptions et manifestations (1er août)			11 500
Intérêts passifs			-112 290
Amortissements			78 066
Participation charges Associat. Intercomm.			-5 000
Aides-subventions			-1 000
Imputations internes			
Variation			1 784 156

5



6



Commune de Mies		FONDS DE RESERVES AFFECTEES				
N° Compte Bilan	Libellé	Etat au 31.12.2024	Prélèvements budgétés sur 2025	Soit estimé au 31.12.2025	Prélèvements budgétés sur 2026	Soit estimé au 31.12.2026
928.000.1	Financements spéciaux adduct. eaux	1'236'152.18	-280'000.00	956'152.18	-185'000.00	771'152.18
928.100.1	usées et égouts					
928.000.2	Fonds de reboisement communal	11'560.23	-11'560.23	0.00		0.00
928.000.3	Fonds de taxes de séjour	21'152.80		21'152.80	-21'152.80	0.00
928.000.6	Fonds réserve déchets	154'694.07		154'694.07		154'694.07
	TOTAL	1'423'559.28	-291'560.23	1'131'999.05	-206'152.80	925'846.25

6

Commune de Mies		FONDS DE RESERVES LIBRES				
N° Compte Bilan	Libellé	Etat au 31.12.2024	Prévision de prélèvements 2025	Solde estimé au 31.12.2025	Prélèvements budgétés sur 2026	Solde estimé au 31.12.2026
928.000.5	Fonds pour facture sociale + péréquation	685 000,00		685 000,00	-685 000,00	0,00
928.100.3	Fonds de réserve générale	1 777 143,60		1 777 143,60	-1 615 000,00	162 143,60
928.100.4	Fonds de rénovation des bâtiments	439 949,20		439 949,20		439 949,20
928.200.0	Fonds pour investissements et travaux en cours et futurs	1 400 000,00	-1 200 000,00	200 000,00		200 000,00
928.200.7	Fonds construction 2 courts de tennis	1 827,49		1 827,49		1 827,49
	TOTAL	4 303 920,29	-1 200 000,00	3 103 920,29	-2 300 000,00	803 920,29

9

Commune de Mies		ETAT DES FONDS DE RESERVES ET CAPITAL				
Libellé	Etat au 31.12.2024	Prévision de prélèvements 2025	Solde estimé au 31.12.2025	Prélèvements budgétés sur 2026	Solde estimé au 31.12.2026	
TOTAL FONDS DE RESERVES AFFECTEES	1 423 559,28	-281 560,23	1 131 999,05	-206 152,80	925 846,25	
TOTAL FONDS DE RESERVES LIBRES	4 303 920,29	-1 200 000,00	3 103 920,29	-2 300 000,00	803 920,28	
CUMUL FONDS DE RESERVE (affectées et libres)	5 727 479,57	-1 481 560,23	4 235 919,34	-2 506 152,80	1 729 766,54	
CAPITAL	5 000 857,94	3 256,00	5 004 113,94	229 800,00	5 233 913,94	
CUMUL FONDS DE RESERVES + CAPITAL	10 728 337,51		9 240 033,28		6 963 680,48	

10



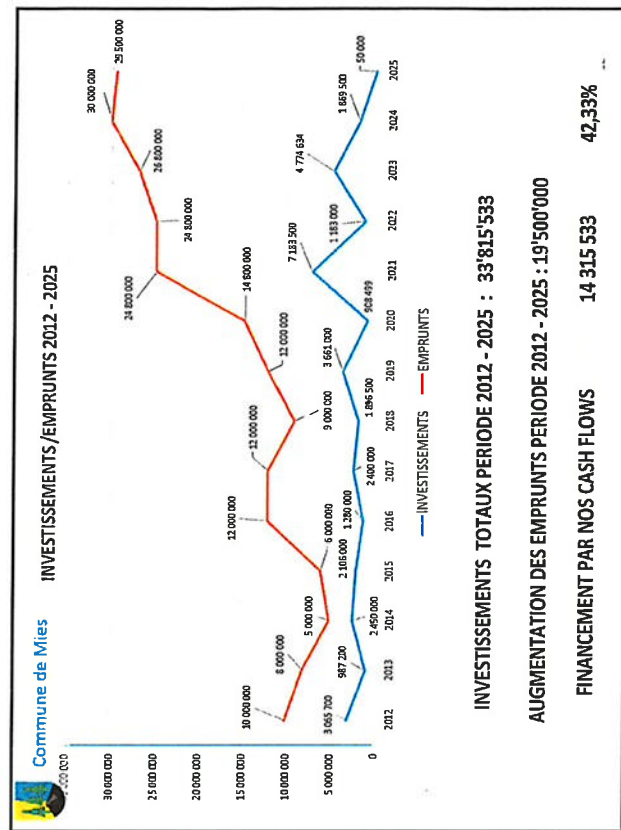
Mer, le 19 novembre 2025

PREVISION D' INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022-2028

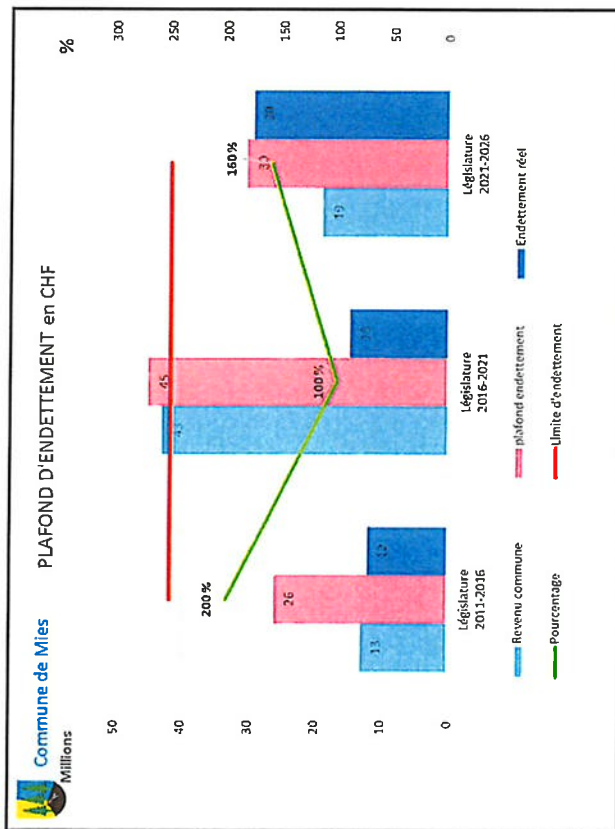
Projets	Coût total estimé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
W18 PA Réfection parking communal et sécurisation carrefour Vignat-Duchaux-Milize	592'010	29'400	368'000	16'000	4'300				
W18 PA Réfection route des Ferys (envois)	220'000		176'000	14'700					
W18 PA Réfection route des Ferys (envois)	405'000		338'000	72'000					
W18 PA Réfection route des Ferys (envois)	232'000	131'000	2'100						
W18 PA Réfection route des Ferys (envois)	3'258'000	1'500'000	1'500'000	250'000	250'000				
W18 PA Projets d'aménagement "Au Soubier" : vestiaires et aménagements	3'400'000	94'000	379'000	2'223'000	857'000	2'100			
W18 PA Travaux de rénovation du Tony et travaux connexes N18+Franca (dépôt d'abandon, subventions et part Tony)	65'000		15'000	15'000	50'000				
W18 PA Réfection route des Ferys (envois)	295'000		219'000	21'000	4'000				
W18 PA Réfection route des Ferys (envois)	545'000		575'000						
W18 PA Travaux de rénovation et de transformation de l'aberge	96'000		47'000	63'000					
W18 PA Aménagement de la route du village et St-Crépin	1'600'000		13'000	13'000	13'000	2'000'000	2'418'000		
W18 PA Réfection éclairage trottoirs + divers aménagements terrain sportif	250'000		215'000	60'000					
W18 PA Plan PECC	48'000		79'000	101'000	79'000				
W18 PA Mise en œuvre du PECC - phase 1	48'000		118'000	20'000	6'600				
W18 PA Mise en œuvre du PECC - phase 2	50'000				50'000				
W18 PA Cheminement piéton PAC	20'000				50'000				
W18 PA Réfection énergétique du bâtiment de l'épicerie, Chauffage, isolation toiture et toiture, abornement	1'000'000								
W18 PA 2 annexes "Au Soubier"	6'000'000								
W18 PA Aménagement du chauffage bâtiment Chauchay + Recouvrement de la maison de commune au chauffage au Chauchay + ventilation + ecs	750'000								
W18 PA Recouvrement de la maison de commune au chauffage au Chauchay + ventilation + ecs	250'000								
TOTAL	23'504'540	254'400	2'411'500	4'707'700	2'717'900	3'275'400	2'092'500	4'820'000	2'500'000

CAUTIONNEMENTS au 31.12.2024

	ACTUELS	FUTURS ESTIMES
ANCO	231'670	
OPCC/Bancthem	3'737	
URIC	4'972'562	
TOTAL	7'145'111	0



6



Commune de Mies

Merci de votre attention

14

Chère Municipalité et chers amis Conseillers,

Face au léger flou que j'ai cru détecter dans le rapport de la Commission des Finances, je ne peux m'empêcher de vous faire part de mes quelques interrogations concernant celui de la Commission des Travaux, que je remercie et dont je salue le travail.

Pour certains postes, une marge de progression importante ressortirait du tableau joint au préavis. Je veux bien le croire mais sur quelles bases scientifiques ces pourcentages reposent-ils ?

Au point 1 « **Renforcer la participation des élus-e-s et de la population** » Très bien, mais on rêve éveillé ! Un vœu pieu ! Nous avons déjà tous compris qu'il ne vaudra même pas la peine de se déplacer pour élire la nouvelle Municipalité... Ils seront tous élus et plébiscités sans débat, faute d'intérêt d'autres combattants prêts à s'engager, alors bon courage pour essayer de renforcer la participation de la population...

On veut nous faire croire qu'une communication claire est nécessaire et qu'il ne faut pas craindre de ressasser l'information. Eh bien moi, au contraire, je dis stop à ce brainwashing que l'on subit journellement et qui ira à l'encontre du but recherché.

La référence à Plates-Bandes communication qui semble avoir fait une offre spontanée sera-t-elle mise en compétition avec d'autres offres avant de « passer à la vitesse supérieure » ?

Au point 2 « **Accélérer la transition énergétique du parc bâti privé** ». Il est mentionné que « face à la législation et réglementation sur lesquelles les cantons ne sont même pas d'accord, ne serait-il pas urgent d'attendre avant de voter 50.000 fr (plus 25.000 d'ores et déjà annoncés dans le préavis) ?

Quant au GROUP-1T du Valais, qui est-ce vraiment ? La référence « Académique » pour le qualifier ne suffisant pas à me rassurer. Sur quelles bases peuvent-ils affirmer pouvoir compter sur « une gestion compétente et neutre des appels d'offres » ? Vous y croyez vraiment vous ? Doux rêves face à ce juteux marché de l'écologie qui pointe à l'horizon et de plus, cette démarche serait prise en charge par notre ménage communal déjà aux abois... Sur quelles bases la « Commission des Travaux » estime qu'il serait utile de désigner une personne de référence dédiée pour s'occuper des problèmes écologiques des 80 propriétaires de la Commune ? Selon quelles conditions ? avec du personnel communal actuel ou à engager ? à quel prix ?

Les considérations finales de la Commission des Travaux et de l'Urbanisme ne m'ont pas convaincues et donc je voterai non, mais comme je ne souhaite pas être taxée de « Neinsager », je terminerai avec des renseignements personnels et vérifiables.

En effet, je tiens à préciser que je ne suis pas contre toute prise de conscience écologique absolument nécessaire et je puis vous le prouver. Nos deux maisons (celle que j'ai donnée à mes enfants, Mathieu et Anne-Pascale, ainsi que la mienne) sont

dotées de panneaux photovoltaïques depuis longtemps, ainsi que de batteries de stockage depuis que la Romande Energie ne rétribue quasi plus rien et cela ne vous aura pas échappé : je roule en voiture électrique, de couleur verte ... 😊

Je vous remercie de votre attention.

Georgette Marchand

Mies, 3.12.25